



Miroir donnant sur la voie publique

Par **titmael**, le **25/04/2009** à **21:47**

Bonsoir,

j'aurai aimé avoir un petit renseignement (oui oui mon inscription n'est pas innocente).

J'habite dans une rue à sens unique qui peut laisser passer qu'une voiture (ça donne une idée).

J'ai mon voisin d'en face qui habite une maison dont des fenêtres donnent directement dans la rue (comme une des miennes).

Ce qui pose problème aux résidents de mon bâtiment et à moi même c'est que ce voisin d'en face dispose d'un miroir (du même style des miroirs DDE mis en place dans les carrefours dangereux, sans visibilité) qui est braqué vers la rue. Il est disposé de façon à ce que lui puisse voir dans la rue tout en étant dans son canapé.

Il est disposé à une fenêtre du 2^e étage de sa maison.

Nous avons peur que cela dérive et qu'il puisse voir chez nous ... et puis même, on se sent épié :(

A-t-il le droit de faire ça ?

Je vous remercie,

Bonne soirée.

Maelig

PS : si je vous donne le nom de la rue, vous pouvez voir le miroir sur google street view !

Par **titmael**, le **30/04/2009** à **17:27**

Personne n'a une petite idée de la chose ? :)